

Je crois que le sénateur junior de Vancouver (l'honorable M. McKeen) a considéré ce projet de loi comme une mesure tendant simplement à conférer certains pouvoirs limités au Gouvernement et au ministre, sans causer beaucoup de tort.

A mon avis, le Gouvernement n'aurait pu, dans les circonstances actuelles, invoquer la loi des mesures de guerre. Si je ne m'abuse, les fins auxquelles cette loi peut servir sont nettement définies dans le statut. Nous ne sommes pas encore en guerre. A tout le moins, le Parlement canadien n'a pas formulé de déclaration de guerre. Les Nations Unies sont intervenues en Corée simplement pour y rétablir l'ordre, et l'on m'affirme qu'on s'en tiendra à ce genre de mesure. Nous ne sommes pas menacés d'invasion et il n'y a pas de rébellion au pays. A mon avis donc, il est peu probable que la loi des mesures de guerre puisse être invoquée à l'heure actuelle.

**L'honorable M. McKeen:** Ne pouvons-nous pas dire qu'une guerre nous menace?

**L'honorable M. Crerar:** Non. A mon sens, les conditions présentes ne constituent pas une menace de guerre.

**L'honorable M. Hayden:** Si l'on redoutait une guerre, il faudrait au moins dire, il me semble, à qui nous ferions la guerre.

**L'honorable M. Crerar:** Étudions plutôt le projet de loi et voyons de quoi il s'agit. Cette mesure s'impose, je le répète. Il se peut toutefois qu'elle soit allée un peu trop loin et qu'elle eût gagné à être mieux formulée. Il nous faut reconnaître que le bill accorde des pouvoirs extraordinaires au Gouvernement et au ministre.

L'exposé des motifs, qui fournit les données fondamentales de la mesure, constitue une partie essentielle du bill. Puis l'article 2 est très important à cause de son interprétation des termes. Les alinéas b) et c) de cet article définissent les "matières essentielles" et le "service essentiel". En lisant l'alinéa b) en regard de l'article 3, on s'aperçoit comme la définition des "matières essentielles" est large. Je me demande quels articles on pourrait en exclure. Il est évident que le fer et l'acier sont essentiels à la défense, de même que le cuivre, le zinc, le plomb et l'aluminium. La laine, le cuir et le coton ne sont-ils pas aussi essentiels à la défense puisqu'ils servent à confectionner les uniformes militaires? Que dire des sciages? Je veux établir le point suivant,—mes collègues qui s'y connaissent en droit me reprendront si je fais fausse route,—il n'y a que bien peu de matières requises pour les besoins et les services de notre population civile qui ne seraient pas incluses dans

cette définition de "matières essentielles" du point de vue de la défense.

**L'honorable M. King:** Assurément.

**L'honorable M. Crerar:** Si j'ai raison sur ce point, l'article 4 du bill accorde au gouverneur en conseil et au ministre des pouvoirs très étendus sur la production, la distribution et le prix de toutes les matières que le gouverneur en conseil pourra déclarer essentielles, ainsi que sur la tenue de registres à cet égard. En l'occurrence, je ne crois pas exagérer. Si je fais erreur, je prie ceux de mes collègues qui possèdent des connaissances juridiques de m'éclairer.

On s'est demandé comment cette mesure sera appliquée. Mon estimable collègue de Vancouver (l'honorable M. McKeen) a semblé prétendre que le ministre du Commerce, auquel sera confié l'application de la loi, s'étant acquitté à merveille de sa tâche lorsqu'on lui a déjà confié une mesure du même genre, il saura le faire de nouveau. Je ne cède le pas à personne lorsqu'il s'agit d'exprimer mon estime et mon admiration à l'égard du ministre du Commerce. Pendant les journées écrasantes de la dernière guerre, nous faisons tous deux partie du cabinet et personne mieux que moi ne sait les services qu'il a rendus à la population du Canada dans cette grande entreprise où se trouvait alors engagé notre pays. Mais cela n'a rien à voir au projet à l'étude. Le Parlement n'adopte pas une mesure,—du moins, il ne le devrait pas,— parce qu'Untel doit en avoir la charge. S'il survenait quelque malheur au ministre du Commerce...

**L'honorable M. McKeen:** L'État a bien d'autres bons hommes à son service.

**L'honorable M. Crerar:** Nous ne devons pas perdre de vue que tant que la loi demeurera en vigueur, les pouvoirs définis dans ce bill seront exercés par le titulaire du portefeuille du Commerce.

**L'honorable M. MacLennan:** Est-ce que vraiment un gouvernement serait capricieux au point de déclarer essentielle une denrée qui ne l'est pas?

**L'honorable M. Crerar:** Non, mais je rappelle à mon collègue que ce seront le Gouvernement et le ministre qui décideront si des matériaux et des services sont essentiels ou non et qu'on ne pourra en appeler de leur décision, sauf au Parlement. J'évoquais simplement les observations de notre collègue de Vancouver (l'honorable M. McKeen). D'après lui, nous avons lieu d'être parfaitement rassurés au sujet de la mesure à l'étude, puisque l'application en sera confiée au ministre actuel du Commerce. Je conviens que